

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Débat d'orientations Budgétaires 2023

L'article L.2312-1 du CGCT dispose qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant celui-ci.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- *De discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif ;*
- *D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.*

Le Rapport d'orientations Budgétaires (ROB) est un document préparatoire contenant des données synthétiques sur la situation financière de la Communauté de Communes et a été établi pour servir de support au débat.

Une délibération spécifique atteste de la tenue du débat.

Le contexte national & international

- Après 2020 et la crise sanitaire mondiale, puis l'effet de rebond économique en 2021, l'année 2022 aura été impactée par la guerre en Ukraine et le retour d'une forte inflation.
- La crise énergétique est venue alimenter l'inflation et se répercuter sur les prix des biens et services.
- Dans ce contexte économique, les banques centrales ont été amenées à remonter les taux directeurs. Ces hausses vont être amenées à se poursuivre.
- En France, les mesures protectionnistes prises par le gouvernement ont permis d'atténuer l'inflation.
- Les projections macroéconomiques présentées par la suite sont susceptibles d'évoluer selon les événements géopolitiques mondiaux. De plus, les dernières années ont également montré les enjeux liés aux aléas climatiques et leurs conséquences sur l'économie.

Le contexte national

CROISSANCE

Prévision 2023 → +0,3%
Estimation 2022 → +2,6%

INFLATION

Prévision 2023 → 6%
Estimation 2023 → 6%

CHÔMAGE

Prévision 2023 → 7,5%
Estimation 2022 → 7,3%

Focus sur la Loi de Finances 2023

- Revalorisation des bases fiscales à hauteur de 7,1% en 2023
- DGF globale de 26,9 milliards d'€ (+320 millions d'€)
- Suppression de la CVAE : compensation par une fraction de TVA égale à la moyenne 2020-2023
- Filet de sécurité : si potentiel financier faible et si baisse de plus de 15% de l'épargne brute alors prise en charge de l'État sur la hausse des dépenses d'énergie
- Amortisseur électricité : si prix supérieur à 180 € le MWh
- Création du « Fonds vert » à hauteur de 2 milliards d'€

Sommaire :

- 1-L'environnement socio-économique
- 2-Les taux d'imposition
- 3-Le produit des impôts directs et leur répartition
- 4-Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)
- 5-La dette
- 6-L'évolution des dépenses & recettes de fonctionnement
- 7-L'évolution du résultat
- 8-L'évolution de l'épargne

Le contexte financier de la CCPBS

1. L'environnement socio-économique

Une population INSEE de 38 652 habitants au 1^{er} janvier 2022.

24 051 foyers fiscaux avec un revenu fiscal moyen de 26 714 € dont 46,4% de non-imposables (contre 49,6% pour la moyenne départementale et 50,9% pour la moyenne nationale // 26 122 € de revenu fiscal moyen à l'échelle nationale).

2 940 établissements sont imposés à la cotisation foncière des entreprises (2 808 en 2020). 1 881 établissements sont imposés à la cotisation minimum.

27 720 logements imposés à la TH dont 29,2% de résidences secondaires (contre 18% pour la moyenne départementale et 15,2% au niveau national).

Sources : fiche DGF 2022 (population) et fiche AEF 2021 (autres données)

2. Les taux d'imposition de la CCPBS

Taxe d'habitation
10,45%

*(moy dép 10,53%)
(moy rég 10,41%)
(moy nat 8,32%)*

**Taxe foncière
propriétés bâties**
0%

*(moy dép 1,31%)
(moy rég 1,86%)
(moy nat 3,40%)*

**Taxe foncière
propriétés non-
bâties**
2,35%

*(moy dép 2,51%)
(moy rég 3,96%)
(moy nat 8,28%)*

**Cotisation
foncière des
entreprises**
24,61%

*(moy dép 24,08%)
(moy rég 24,08%)
(moy nat 25,41%)*

TEOM
9,62%

*(moy dép 9,33%)
(moy rég 9,23%)
(moy nat 11,38%)*

3. Le produit des impôts directs & répartition

TAXE D'HABITATION

(Rés. secondaires, logements vacants)

74 €/HAB

*31 €/hab au niv départemental
26 €/hab au niv régional
19 €/hab au niv national*

TAXE FONCIÈRE SUR PROPRIÉTÉS NON-BÂTIÉS

1 €/HAB

*1 €/hab au niv départemental
2 €/hab au niv régional
5 €/hab au niv national*

CFE

50 €/HAB

*49 €/hab au niv départemental
54 €/hab au niv régional
70 €/hab au niv national*

Nota : le ratio de taxe d'habitation élevé est lié au nombre important de résidences secondaires sur le territoire, ce qui génère un produit plus important rapporté au nombre de résidents à l'année.

Source : moyennes comparatives issues de la fiche AEF 2021

3. Le produit des impôts directs & répartition

	2020	2021	Variation 2020-2021	2022	Variation 2021-2022
CFE	1 830 785 €	1 864 963 €	+34 178 € +1,87 %	2 012 200 €	+147 237 € +7,89 %
CVAE	1 086 895 €	1 003 053 €	-83 842 € -7,71 %	994 539 €	- 8 514 € -0,85 %
TASCOM	606 218 €	582 529 €	-23 689 € -3,91 %	654 656 €	+72 127 € +12,38 %
IFER	113 149 €	115 790 €	+2 641 € +2,33 %	127 060 €	+11 270 € +9,73 %
TH & TF-NB	8 324 986 €	2 707 033 €	Réforme TH	2 788 433 €	+81 400 € +3,01 %
Fraction TVA	-	5 959 078 €	Réforme TH	6 528 794 €	+569 716 € +9,56 %
TEOM	4 766 374 €	5 375 093 €	+608 719 € +12,77 %	5 608 499 €	+233 406 € +4,34 %
Taxe GEMAPI	153 372 €	553 482 €	+400 110 € +260,88 %	665 857 €	+112 375 € +20,30 %
Taxe de séjour	502 478 €	687 249 €	+184 771 € +36,77 %	822 587 €	+135 338 € +19,69 %
Autres (AC et régul)	197 500 €	212 617 €	+15 117 € +7,65 %	252 114 €	+39 497 € +18,58 %
TOTAL Chapitre 73	17 581 757 €	19 060 888 €	+1 479 131 € +8,41 %	20 454 739 €	+1 393 851 € +7,31 %

4. Le coefficient d'intégration fiscale (CIF)

Coefficient CCPBS : 0,344468 en 2022 (0,344524 en 2021)

CIF moyen de la catégorie : 0,398566 en 2022 (0,3984721 en 2021)

Le CIF permet de mesurer l'intégration d'un EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire.

Il constitue un indicateur des compétences exercées au niveau du groupement. C'est-à-dire que plus les communes auront joué le jeu de l'intercommunalité, plus la DGF sera valorisée.

Source : fiche DGF 2022

5. La dette de la CCPBS

Budget Principal

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours total de la dette du budget principal est de 3 715 021 €

Pour l'exercice 2023, le total des remboursements de la dette s'élève à 560 319 €

- 428 829 € de remboursement de capital sur 2023
- 131 490 € d'intérêts à payer sur 2023

Ratio de désendettement de 0,88 an

L'encours de la dette du Budget principal est de 96 €/hab

- Moyenne régionale : 174 €/hab
- Moyenne nationale : 204 €/hab

Source : moyennes comparatives issues de la fiche AEFF 2021

Le détail de la dette est repris dans l'annexe du compte administratif 2022

5. La dette de la CCPBS

Budgets annexes

Encours de la dette du Budget eau potable (au 01/01/23) :

1 515 258 €

- Annuité de la dette sur le Budget eau potable : 339 991 €
- Remboursement de capital : 263 784 € \\ intérêts : 76 207 €
- Ratio de désendettement de 0,7 an

Encours de la dette du Budget assainissement (au 01/01/23) :

19 375 616 €

- Annuité de la dette sur le Budget assainissement : 1 920 878 €
- Remboursement de capital : 1 533 586 € \\ intérêts : 387 292 €
- Ratio de désendettement de 11,1 ans

Les détails de la dette sont repris dans les annexes des comptes administratifs 2022

5. La dette de la CCPBS

Budgets annexes

Encours de la dette du Budget déchets (au 01/01/23) :

0 €

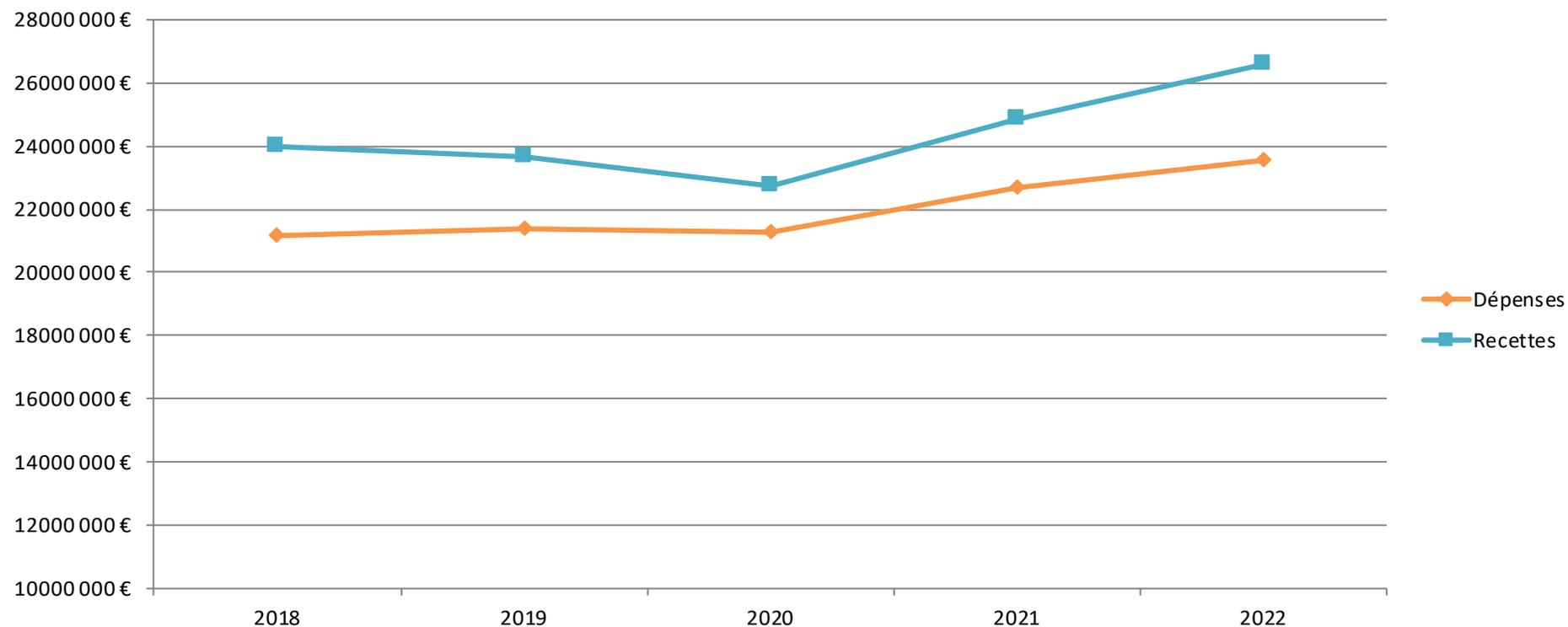
- Annuité de la dette sur le Budget eau potable : 0 €
- Remboursement de capital : 0 € \\ intérêts : 0 €
- Ratio de désendettement de 0 an

Le dernier emprunt relatif à la modernisation de l'usine de Lézinadou a été transféré vers le syndicat VALCOR en 2020.

6. L'évolution des dépenses & recettes de fonctionnement

Budget Principal

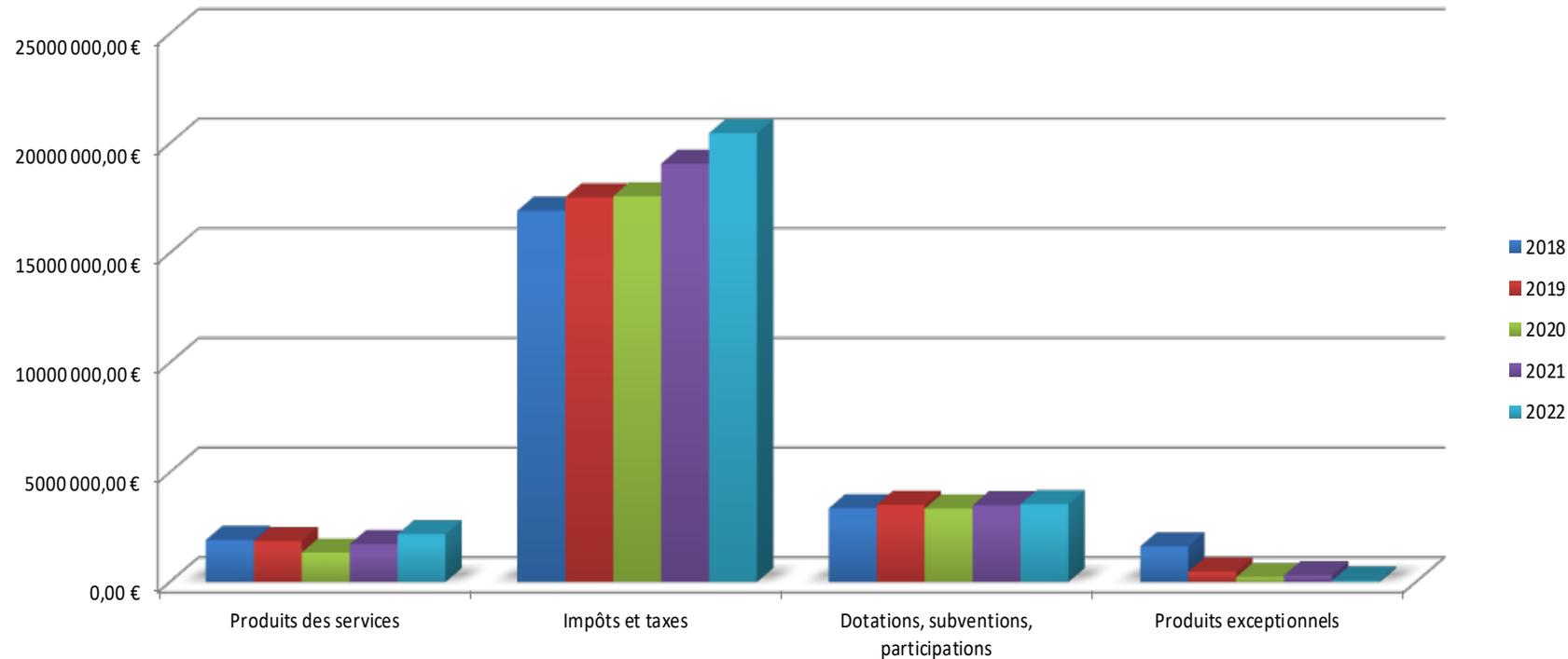
	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses	21 166 103 €	21 368 135 €	21 281 254 €	22 695 175 €	23 539 251 €
Recettes	24 003 942 €	23 675 427 €	22 723 615 €	24 862 363 €	26 562 793 €



6. Évolution recettes de fonctionnement – Budget Principal

Évolution des recettes réelles de fonctionnement

(Données comptes administratifs 2018 à 2022)

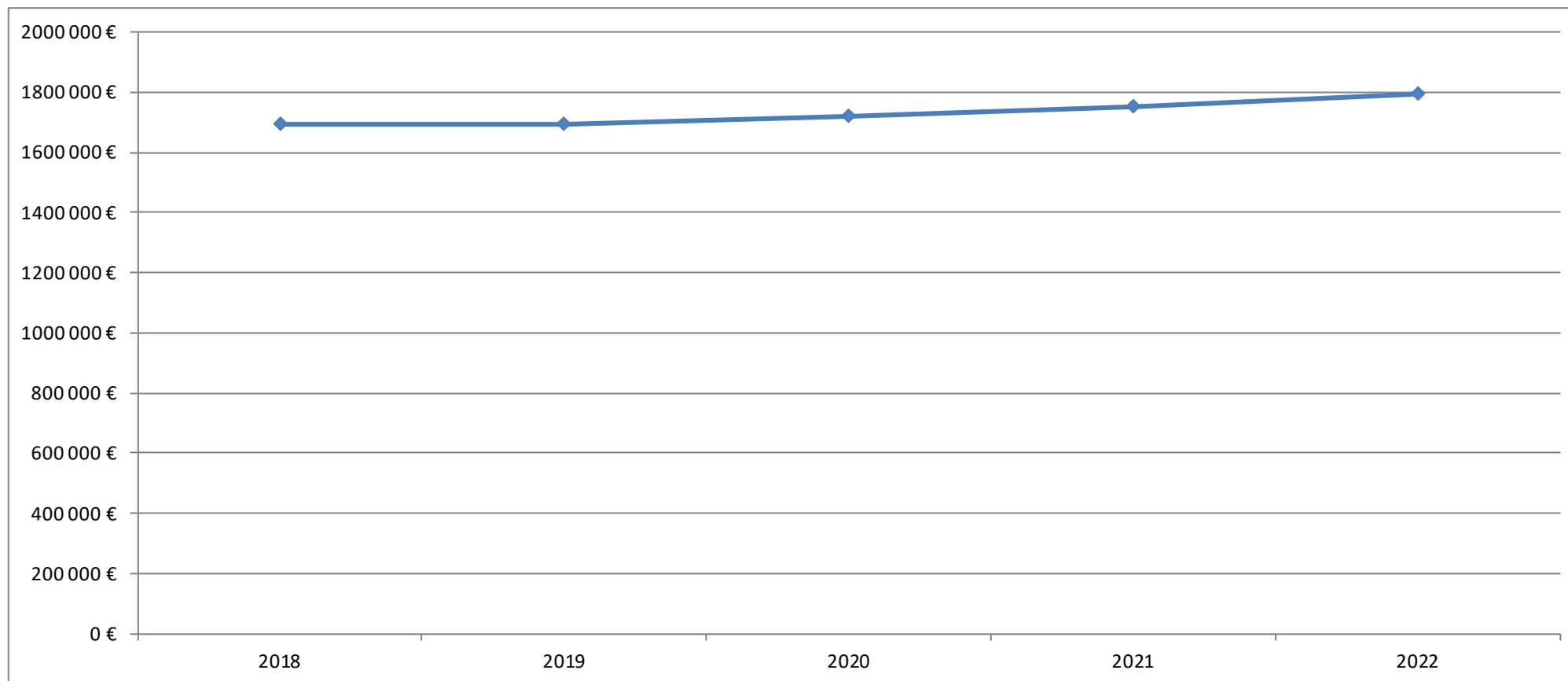


- **Chapitre 70 produits des services** : Retour post-Covid, notamment pour AQUASUD (+201 K€ par rapport à 2021) et la vente des matériaux issus de la collecte (+161 K€). Effets sur la redevance spéciale également (+12 K€). Par ailleurs, on note l'impact de l'évolution des charges de personnel refacturées aux budgets annexes eau & assainissement (+40,6 K€).
- **Chapitre 73 impôts et taxes** : Revalorisation des bases. Il faut aussi retenir la dynamique de TVA nationale (+570 K€ de recettes pour la CCPBS). Enfin la taxe de séjour a de nouveau progressé (+135 K€) avec certaines régularisations d'années passées.
- **Chapitre 74 dotations subventions et participations** : Ce chapitre reste plutôt stable (+1,33%).

6. Évolution des recettes de fonctionnement

Zoom sur l'évolution des dotations de l'État

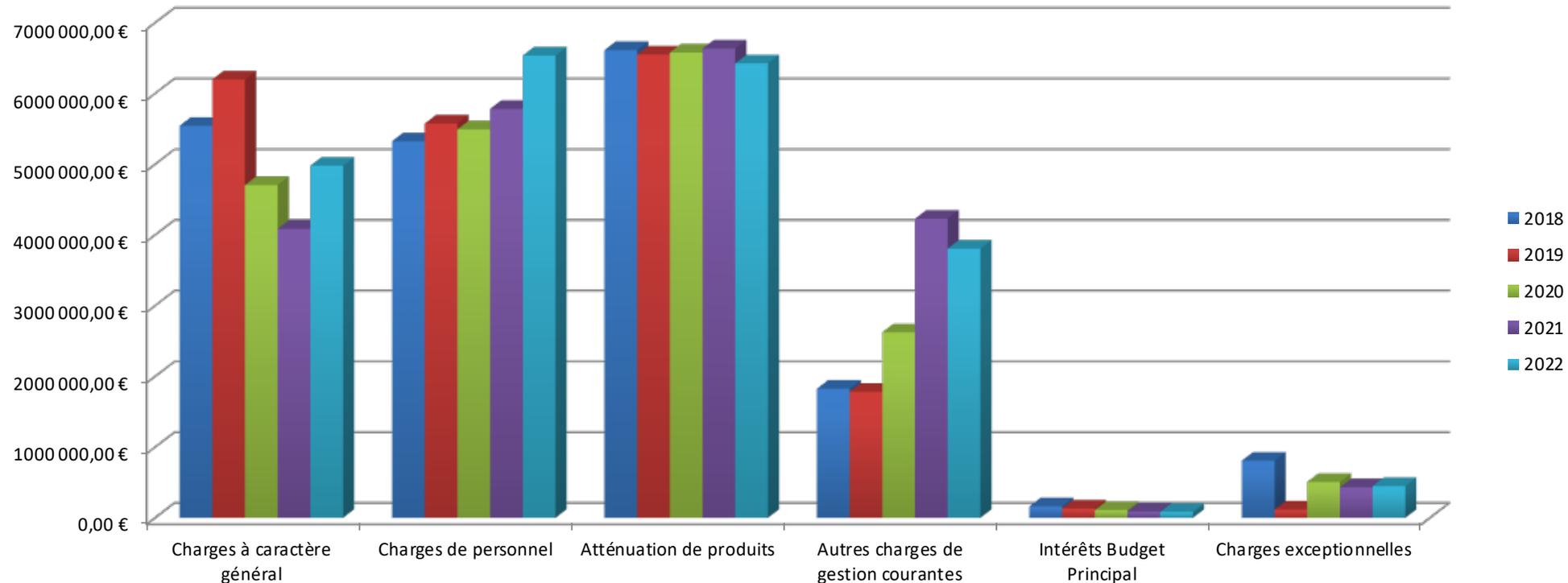
	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations	1 690 086 €	1 690 864 €	1 718 596 €	1 750 566 €	1 791 829 €



6. Évolution dépenses de fonctionnement – Budget Principal

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement

(Données comptes administratifs 2018 à 2022)



- **Chapitre 011 charges générales** : Transfert de charges (déchets verts) depuis le chapitre 65. Effets de l'inflation. Fin des dépôts professionnels en déchèterie.
- **Chapitre 012 charges de personnel** : Renforcement des services et revalorisation du point d'indice.
- **Chapitre 65 autres charges de gestion courante** : Contributions en hausse pour VALCOR (+17,1 K€), SIOCA (+16,4 K€), Portage de repas (+35 K€), Crèche Ti Liou (+16 K€).

6. Structure des effectifs au 31 décembre 2022

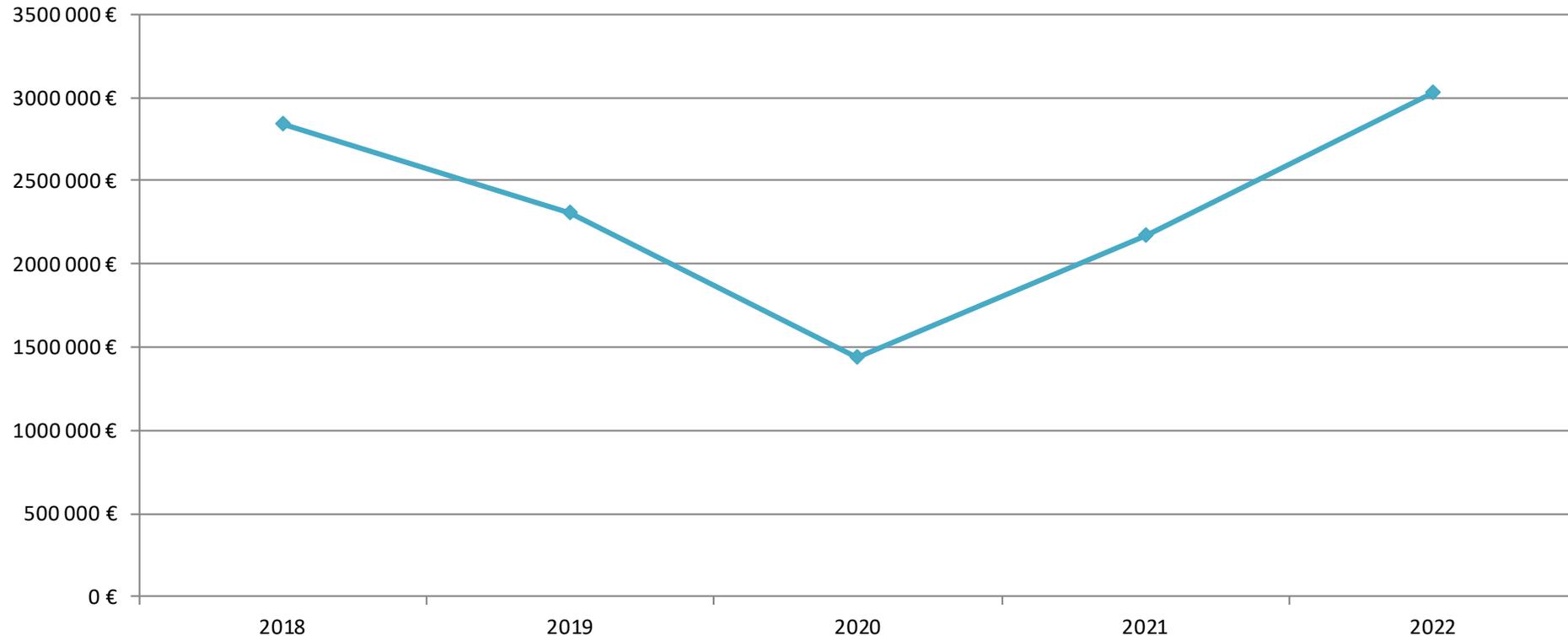
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	124	76,07%
Non titulaires occupant un emploi permanent	15	9,20%
Autres agents (n'occupant pas un emploi permanent)	24	17,73%
Agents en position d'activité (tous statuts)	163	100,00%

Femmes	Hommes
38,13%	61,87%

	Filière Administrative	Filière Animation	Filière Médico-sociale	Filière Sportive	Filière Technique
F	75,00%	66,67%	100,00%	25,00%	19,77%
H	25,00%	33,33%	0,00%	75,00%	80,23%

7. Évolution du résultat de fonctionnement du Budget Principal

	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat	2 837 839 €	2 307 292 €	1 442 361 €	2 167 188 €	3 023 542 €

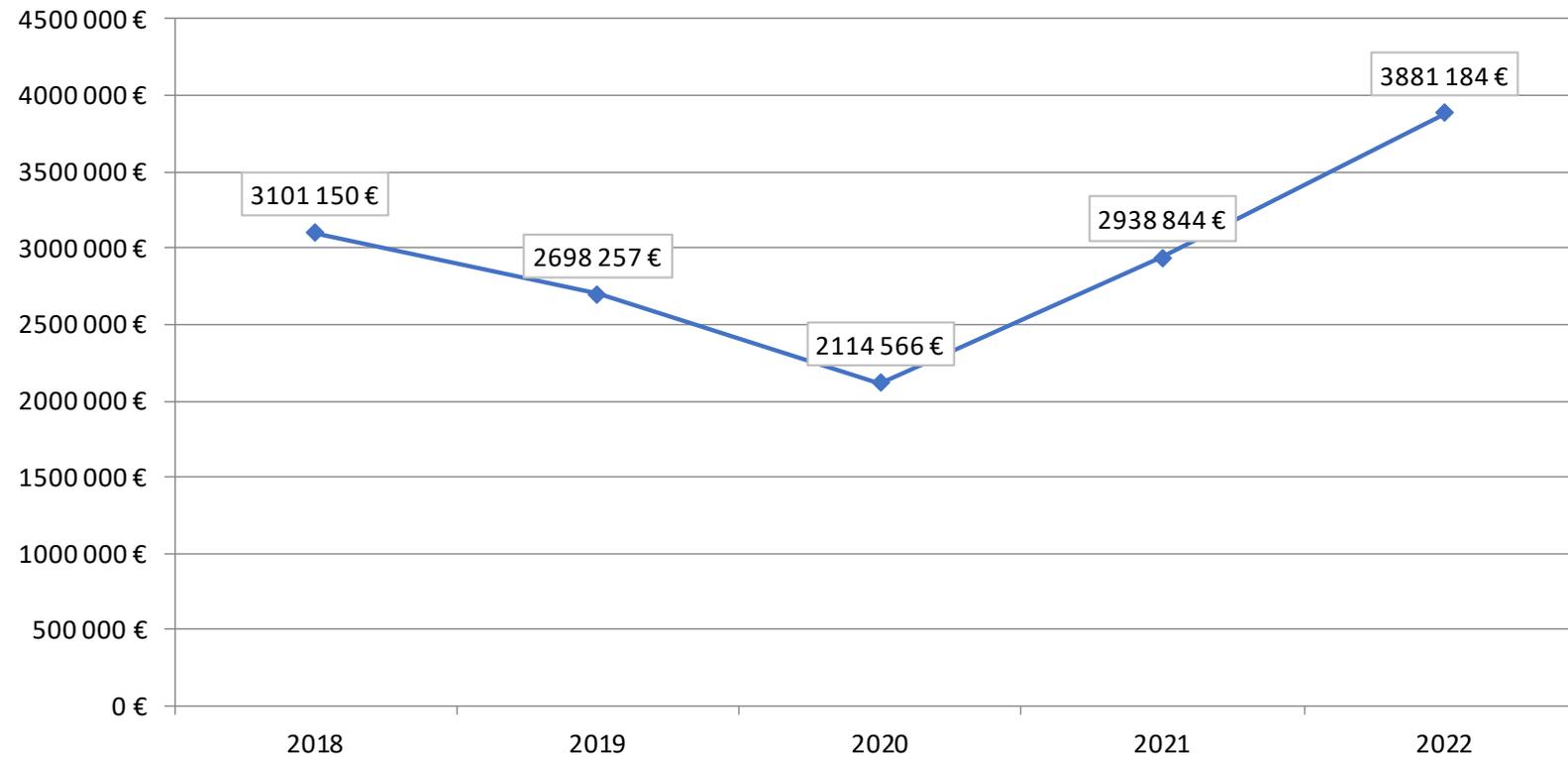


Suite aux années COVID, lors de l'année 2022 la CCPBS a bénéficié de certaines ressources dynamiques : fiscalité (via la revalorisation des bases et la croissance de la TVA nationale), taxe de séjour, produits des services (notamment Aquasud). Celles-ci sont venues atténuer les conséquences de l'inflation sur le résultat de fonctionnement.

8. L'évolution de l'épargne

Évolution de l'épargne nette (CAF nette)

(Données comptes administratifs 2017 à 2022)



8. L'évolution de l'épargne

La capacité d'autofinancement (CAF) est un concept central pour l'analyse d'une collectivité locale. Ainsi, l'examen de la CAF va permettre de répondre aux questions suivantes : Est-ce que l'excédent dégagé par la section de fonctionnement permet,

- *De couvrir le remboursement en capital des emprunts de la collectivité ?*
- *De dégager une ressource susceptible de financer en partie les autres dépenses d'investissement de la collectivité ?*

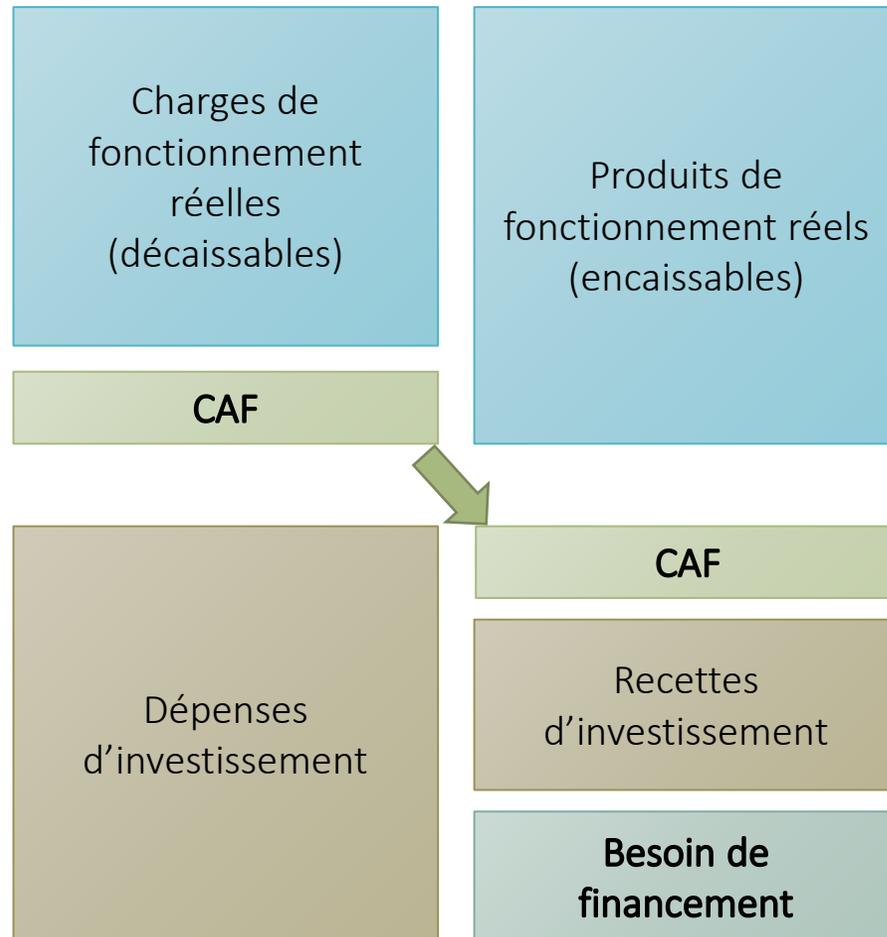
La **CAF brute** est égale aux produits réels de fonctionnement (encaissables) – les charges réelles de fonctionnement (décaissables)

La **CAF nette** est égale à la CAF brute – le remboursement en capital de la dette

La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité

8. L'évolution de l'épargne

Zoom sur la formation de l'autofinancement



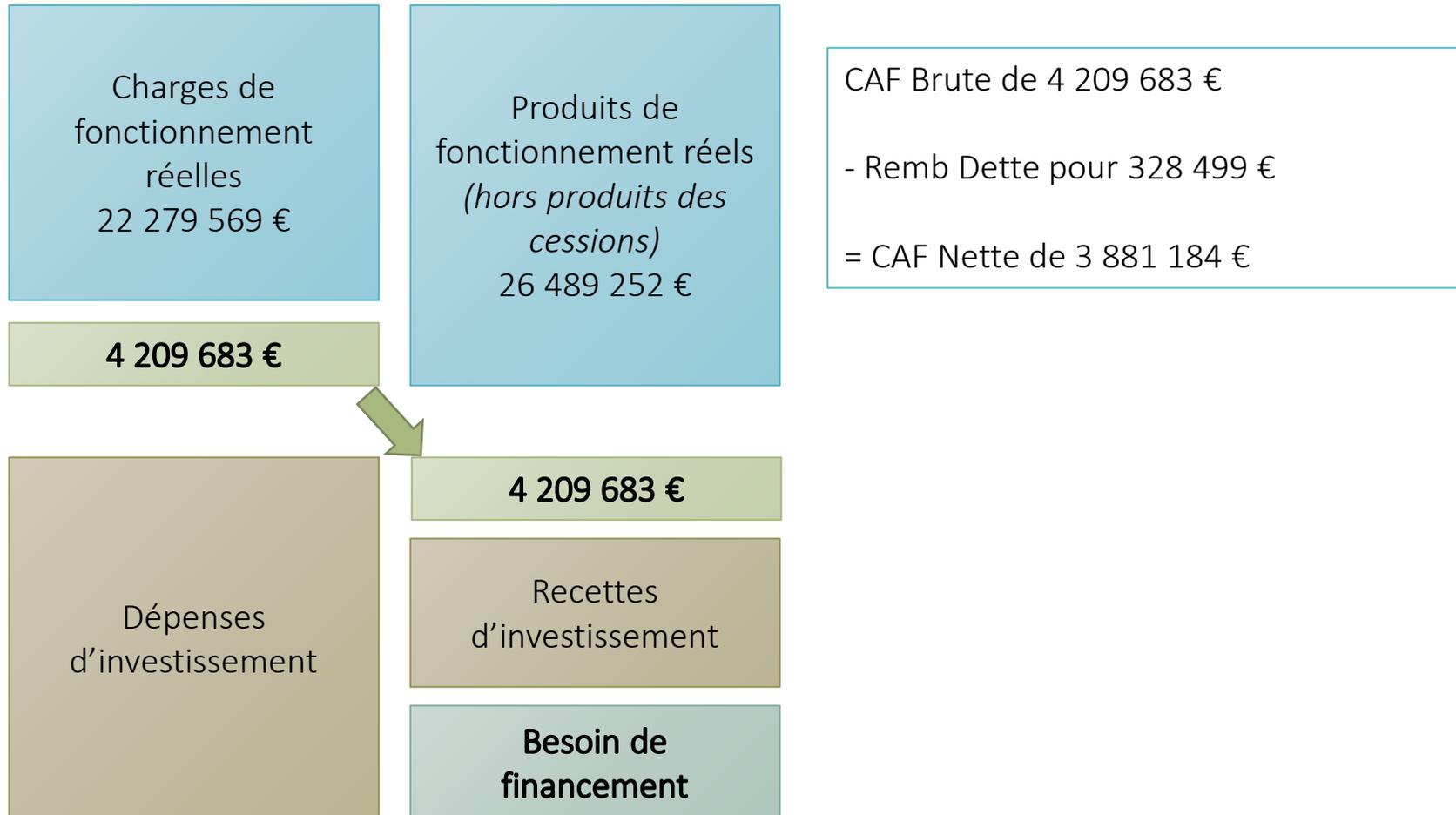
L'équilibre est réalisé grâce à une ressource : la CAF Brute

Elle a vocation à couvrir le remboursement de la dette en capital (dépenses d'investissement)

$$\begin{aligned} \text{CAF Brute} - \text{remboursement de la dette} \\ &= \\ &= \text{CAF nette} \\ &= \\ &= \text{Autofinancement} \end{aligned}$$

8. L'évolution de l'épargne

Zoom sur la formation de l'autofinancement



Ratios analytiques

Ratio de rigidité des charges structurelles :

Charges de personnel + contributions obligatoires & participations + charges d'intérêt

Produits de fonctionnements réels
(encaissables)

Ce ratio permet de mesurer le poids des charges dites « incompressibles »

	2018	2019	2020	2021
CCPBS	0,35	0,33	0,35	0,32
Région	0,42	0,39	0,40	0,41
France	0,47	0,47	0,47	0,48

Source : fiche AEF 2021

Ratios analytiques

Coefficient d'autofinancement courant :

Charges de fonctionnement réelles + remboursement en capital
d'emprunts

Produits de fonctionnements réels
(encaissables)

Plus ce ratio est proche de 1, plus la CAF nette se
réduit

	2018	2019	2020	2021
CCPBS	0,90	0,85	0,87	0,82
Région	0,87	0,84	0,83	0,85
France	0,90	0,89	0,88	0,89

Source : fiche AEF 2021

Focus sur le schéma de mutualisation

(réf. : article L.5211-39-1 du CGCT)

- Service mutualisé des autorisations du droit des sols (SIADS) depuis 2015
- Marché publics mutualisés : Entretien de voirie, fournitures de petits matériels de bureau
- Mise à disposition du conseiller de prévention pour les communes membres
- Règlement Général sur la Protection des Données : prestation du CDG29 mutualisée pour la CCPBS et les communes membres
- Partenariat CCPBS & communes avec le SDEF pour la mise en place du Plan du Corps de Rue Simplifiée (PCRS)
- Coopération sur l'accueil des réfugiés ukrainiens

Grandes orientations & actions nouvelles 2023 par commission

Commission 1

Infrastructures et informatique

Investissements :

Travaux d'extension du siège communautaire : **3 137 870 €**

Aménagement parking siège communautaire :

- Ombrières pour panneaux photovoltaïques pour alimenter le siège communautaire et Aquasud : **372 000 €**
- Aménagement et maîtrise d'œuvre : **338 400 €**

Matériels informatiques : **89 780 €**

Micros pour salle de réunion et instances : **62 155 €**

Logiciels : **61 223 €**

Commission 1

GEMAPI

Investissements :

Étude faune flore : 21 600 €

Réfection OH15 sur Combrit Île-Tudy : 180 000 €

Travaux « La Joie » à Penmarc'h : 318 000 €

Travaux « Lehan » à Treffiagat : 180 000 €

Autres travaux d'urgence dunaire : 121 000 €

Études & maîtrise d'œuvre pour brise-lames : 30 000 €

Commission 2

Petite enfance & jeunesse

Fonctionnement :

Aide CAF pour la convention territoriale globale : (À compter de 2023 la CAF verse directement aux associations et non à la CCPBS)

- 35 087 € Crèche halte-garderie
- 27 783 € Relai petite enfance
- 1 787 € Lieu d'accueil enfants-parents

Subv Crèche Ti-Liou 178 064 €

Subv RAM Ti-Liou 57 215 €

Subv Hamac & Trampoline 10 000 €

Subv PAEJ 6 000 €

Subv Patouille & Cie 2 500 €

Investissements :

Micro-crèches : 300 000 €

Signalétique Maison de l'Enfance :
10 000 €

Sécurisation jardin Maison de l'Enfance :
1 800 € (2 753 € en 2022)

Fond de jeux et mobilier ludothèque :
5 000 €

Mobilier SIJ : 3 000 €

Commission 2

Portage de repas

Investissements :

1 véhicule de portage (remplacement véhicule en location) : **47 548 €**

Fonctionnement :

Subvention d'équilibre projetée du budget principal : **208 000 €**

Hausse en lien avec la régularisation au titre de 2022 (**60 000 €**) & avec l'augmentation du coût du repas (de 6,13 € à 6,63 € TTC)

Commission 2 - France services itinérant & conseiller numérique

Fonctionnement :

France Service – Subvention au PIMMS de Quimper : 40 000 €

Conseiller numérique – coût RH annuel : 32 913 €

Subvention annuelle de 25 000 € pendant 2 ans pour le conseiller numérique

Extension du financement sur 3 années supplémentaires : 17 500 € la première année et 12 500 € les suivantes

Commission 2

Soutien aux structures d'insertion

Fonctionnement – Aides aux partenaires :

Mission Locale du Pays de Cornouaille : 42 028 €

Mobil'Emploi : 5 000 €

ACTIFE : 6 000 € (cessation d'activité au 31/03/2023)

Fondation Massé Trévidy (foyer jeunes travailleurs) : 1 050 €

Investissement :

Paniers de la mer : 8 000 € (Soutien au développement d'une nouvelle activité)

Commission 2

Prévention des violences intra familiales (VIF)

Fonctionnement :

Intervenant social en gendarmerie – coût RH restant à la charge de la CCPBS pour **15 000 €**

Subvention dégressive de l'État sur ce poste 80% année N ; 50% en N+1 ; 30% en N+2 ; 10% ensuite.

Subventions aux partenaires :

AAVVIF : **1 000 €**

Contre vents & marées : **2 000 €**

Agora Justice : **6 000 €**

Commission 2

Aquasud & Stade Bigouden

Investissements :

Chaudières : 405 000 €

Réfection centrale de traitement de l'air : 240 000 €

Remplacement « Gestion technique centralisée » : 60 000 €

Remplacement hublots : 50 000 €

Logiciel de caisse & matériel associé : 70 000 €

Étude de faisabilité pour extension et réhabilitation de l'espace aquatique : 25 000 €

Haut-parleurs pour stade : 500 €

Fonctionnement :

Renforcement et développement d'animations : 10 000 €

Nettoyage de la piste d'athlétisme : 10 000 €

Commission 3

Développement économique

Fonctionnement

Contribution au Syndicat des ports de Cornouaille **112 000 €**

Enveloppe pour subventions aux partenaires économiques **55 400 €**

Soutien aéroport de Cornouaille **36 000 €**

Investissement

Contribution au Syndicat des ports de Cornouaille **203 000 €**

Pass Commerce & Artisanat **180 000 €**

Soutien à l'installation agricole **21 000 €**

Préemption de foncier/locaux sur les Zones d'Activités **250 000 €**

Étude maison de l'économie / Maison France Services **40 000 €**

Remplacement chaufferie commerce de Tréméoc **40 000 €**

Commission 3

Aménagement & planification

Investissements :

Lancement élaboration PLUIh : 160 000 €

Évolution des documents d'urbanisme des communes & soldes des révisions de PLU : 100 000 €

Module d'acceptation des demandes d'urbanisme par voie dématérialisée : 20 000 €

Commission 3

Habitat

Investissements :

Aides bailleurs pour logements
locatifs publics : **100 000 €**

Aides communes pour acquisitions
foncières : **150 000 €**

Aides communes pour production
lots abordables : **25 000 €**

Dispositif « Osez rénover votre
logement » : **50 000 €**

Dispositif « Osez investir dans un
logement à rénover » : **45 000 €**

Solde des aides aux ravalements :
15 000 €

Aire grands rassemblements des
gens du voyage : **20 000 €**

Commission 3

Habitat

Fonctionnement :

Étude pré opérationnelle nouvelle OPAH : **12 964 €**

Dispositif transitoire « Osez rénover » : **25 000 €**

Gens du voyage : reste à charge CCPBS de **69 800 €** (*139 600 € de dépenses & 69 800 € de recettes*)

Grands rassemblements gens du voyage : **25 000 €** d'indemnités aux propriétaires

Participation au fonds solidarité logement : **13 000 €**

Cotisation à l'ADIL : **11 550 €**

Commission 4

Tourisme & nautisme

Investissements :

Travaux de réhabilitation du site de Tronoën : 605 370 €

Fonctionnement :

Contribution à l'Office de Tourisme (SPL) : 855 000 €

Subventions aux évènements : 103 000 €

Solde révision de la stratégie touristique : 38 480 €

Étude habitat jeunes actifs : 17 100 €

Commission 5

Ressource & eau potable

Investissements :

Acquisition de terrain Kervahut & Kergoulouarn : **21 500 €**

Prise directe sur barrage : **1 517 000 €** (+300 000 € pour le solde en 2024)

Études pour travaux de curage Moulin Neuf : **50 000 €**

Passe à poissons & renaturation : **500 000 €**

Stockage eau traitée : **3 052 000 €**

Renouvellement réseaux AEP : **2 295 850 €**

Fonctionnement :

Entretien Moulin neuf (extraction jussie) : **35 000 €**

Commission 5

Assainissement

Investissements :

DET Lézinadou : 300 000 €

Chargeuse pour boues à Lézinadou : 250 000 €

Schéma directeur d'assainissement : 120 000 €

Travaux sur les réseaux d'eaux usées : 5 976 298 €

Travaux sur les postes de relevage : 692 550 €

Travaux sur les stations d'épuration : 150 000 €

Commission 6

Déchets

Investissements :

Colonnes & bacs de collecte : **170 000 €**

1 Camion grue (renouvellement) : **250 000 €**

1 Caisson compacteur : **70 000 €**

Logiciel GPS pour la gestion des véhicules : **12 000 €**

Budget annexe dédié à la compétence « déchets » à compter du 1^{er} janvier 2023.

Commission 6

Espaces naturels & randonnée

Investissements :

Élimination décharge de la Torche : **660 000 €** (Subvention de l'État & fonds de concours pour **567 600 €**)

1 tractopelle (commun avec le service bâtiments) : **112 680 €**

1 tracteur : **60 000 €**

Autres équipements (broyeur, élagueuse,...) : **22 080 €**

Commission 6

Très Haut Débit

Investissements :

Solde phase 1 (2014-2018) pour **584 000 €**

Contribution 2022 (phase 2018-2026) pour **885 105 €**

Commission 6

Mobilités

Investissements :

Fonds de concours pour aménagements cyclables : **240 000 €**

Fonctionnement :

Élaboration du schéma vélo : **147 100 €** (aidée via subvention de l'ADEME pour **60 252 €**)

Les orientations budgétaires de la CCPBS

Scénarios de prospective

L'approche prospective

Travaux menés avec l'appui du cabinet Ressources Consultants Finances

PPI construit à partir des remontées des différents pôles et commissions et ce, en lien avec le projet de territoire

Arbitrages effectués & priorisation des actions selon les besoins et éléments portés à connaissance (réunion de travail avec les responsables de pôles)

Étude des leviers mobilisables afin de mener à bien les différents projets en veillant à conserver une capacité de désendettement raisonnable (inférieure à 7 ans) et un fonds de roulement suffisant

Prospective financière

Présentation par M. PELLE (Cabinet Ressources Consultants Finances) des différents scénarios étudiés en commission des finances élargie aux Maires et membres du bureau communautaire.